



BREVET FEDERAL MUAY THAÏ BFMT 1er Niveau :

Préparation à l'apprentissage auprès de tous les publics

Définition:

C'est un instructeur bénévole, il encadre tous les publics et exerce en autonomie.

C'est un moniteur capable de transmettre en toute sécurité

C'est un technicien doté des qualités d'animateur et de pédagogue.

C'est un enseignant capable d'initier tous les publics (enfants, adolescents, adultes, féminines) à la pratique du Muay Thaï et d'intervenir au niveau technique et pédagogique.

Les Objectifs de la formation:

BFMT 1^{er} Niveau : Préparation à l'enseignement auprès de tous les publics

Cette formation représente la deuxième qualification (après l'initiation) dans le domaine de l'enseignement au sein de l'AFMT/FSASPTT. Le Brevet Fédéral 1^{er} Niveau reconnaît la compétence d'un entraîneur maitrisant les aspects pédagogiques, sécuritaires, techniques et physiques du Muay Thaï.

Les objectifs prioritaires de cette formation pour le stagiaire réside dans les capacités à :

- Maîtriser les connaissances liées à la sécurité de la discipline,
- Initier au Muay Thaï et à sa déontologie auprès de tous les publics,
- Développer les compétences physiques et techniques de tous les publics,
- Connaître et transmettre les règles de la discipline et la réglementation de l'AFMT/FSASPTT,

Les prérequis pour entrer en formation BFMT1 :

- Être âgé d'au moins **16 ans**,(attention : pas d'autonomie pour les mineurs, il devront initier sous la responsabilité d'un entraineur majeur ayant au minimum le BFMT1),
- Avoir au minimum 3 ans de pratique au sein d'un club de Muay Thaï,
- Être titulaire du **praciat marron** (ou niveau technique équivalent)
- Avoir déjà une expérience dans la gestion des entraînements,
- Être titulaire de la **licence AFMT** de la saison en cours.

Les Contenus:

S'agissant d'un diplôme spécifique Muay Thaï, les contenus de formation s'articuleront autour des :

Savoirs - Savoirs faire - Savoirs être.

Les contenus de formation devront permettre aux stagiaires de développer leurs aptitudes et connaissances dans les domaines suivants :

Être capable de :

- Transmettre en toute sécurité
- Maîtriser les techniques liées à la discipline Muay Thaï,
- Mobiliser les connaissances nécessaires à l'animation des activités de l'AFMT/FSASPTT,
- Proposer et conduire une action d'animation dans la discipline,
- Préparer des cours tous publics : en loisirs et découverte,
- D'organiser des séances d'entraînement adaptées aux publics concernés,
- D'adapter les contenus des cours en fonction du ou des niveaux des participants.
- Pouvoir mettre en place la préparation de contrôle du niveau technique des pratiquants (praciats de blanc à bleu)

Avoir des connaissances sur :

- Les besoins et aptitudes des différents publics pour préparer une action éducative,
- Le développement physique et psychologique des enfants et adolescents,
- La structure fédérale AFMT/FSASPTT,
- La sécurité et la réglementation des compétitions AFMT/FSASPTT,
- L'environnement : le milieu associatif et sportif,
- Les principes de fonctionnement d'une association (loi 1901).

Modalités organisationnelles :

Durée : Le volume horaire de la formation de BFMT 1er Niveau est de 50 heures

Dont : 32 h en formation théorique et technique (4 ou 5 jours) et 18h en stage pratique dans un club.

Coût de la formation : - Stagiaire externe : 250 €

- Stagiaire en ½ pension : 320 €

- Stagiaire en pension complète : 590 €

La validation : Elle est effectuée par la Direction Technique de l'AFMT/FSASPTT après la validation du stage théorique et l'analyse des différents documents demandés.

Contact : Sam Berrandou - Responsable Technique de l'AFMT **Tél :** 06.85.47.95.98 **Mail :** responsable technique 4@afmt.fr

Documents obligatoire pour l'inscription :

- La fiche d'inscription dûment remplie (avec photo),
- La fiche « engagement sur l'honneur » avec tampon et signature du Président du club,
- Le règlement par virement à l'AFMT du montant de l'inscription,
- La photocopie des licences dans les diverses fédérations de Muay Thaï (3 années minimum),
- Les attestations du ou des Président(s) de l'association concernant votre expérience,
- La photocopie de la carte d'identité,
- La photocopie du diplôme de secourisme (AFPS, PSC1, SST, etc...).
- L'extrait du Casier judiciaire N°3

Attention : Aucune inscription ne sera traitée sans l'ensemble de ces documents